

**SYNDICAT MIXTE DES MONTS D'OR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

Le 30 septembre 2015 à 19h00, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte des Monts d'Or se sont réunis, régulièrement convoqués par lettre du 17 septembre 2015, dans la salle du conseil municipal de Limonest, sous la présidence de Monsieur Max VINCENT, Président.

Nbre de membres en exercice : **32** Nbre de membres présents (quorum) : 27 Nbre de voix délibératives : 31
Nbre de membres présents sans voix délibératives : 1

Etaient présents :

METROPOLE : Corinne CARDONA, Pierre GOUVERNEYRE, Max VINCENT,
Marc GRIVEL
ALBIGNY : Michel BALAIS, Claire BELLE
COLLONGES : Françoise MAUPAS, Dominic BOYER-RIVIERE
CURIS : Jean-Luc POIRIER, Pierre Antoine COLLIN
LISSIEU : Jean-Claude GRANGE
SAINT-CYR : Bernard BOURBONNAIS, Charles MONNERET, Sylvie MAURICE
SAINT-GERMAIN : Olivier PERROT

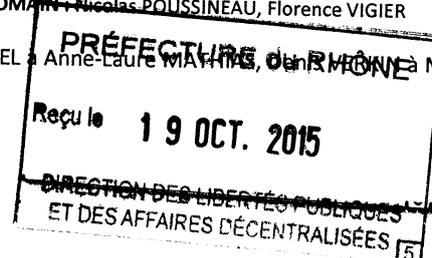
CONSEIL DEPARTEMENTAL DU RHONE :

CHASSELAY : Jean-Marc NOTTIN, Geneviève OBERGER
COUZON : Gérard DARDET, Christian COLOMBO
LIMONEST : Eric MAZOYER
POLEYMIEUX : Anne-Laure MATHIAS
SAINT-DIDIER : Gérard KECK, Bernard COQUET
SAINT-ROMAIN : Nicolas POUSSINEAU, Florence VIGIER

Ont donné pouvoir : Isabelle CELEYRON à Jean-Claude GRANGE, Vincent PEYTEL à Anne-Laure MATHIAS, Max VINCENT à Max VINCENT.

Les autres membres étant absents ou excusés.

Secrétaire de séance désigné : Bernard BOURBONNAIS



Bail rural parcelles A 182 et A 184 à Limonest au profit de Victor Vallier

Messieurs Gouverneyre et Bourbonnais, respectivement vice-présidents à l'agriculture et au foncier rappellent que les parcelles ex LARDET acquises par le SMMO en 2013 sur Limonest, pour une surface de 13ha ont fait l'objet de travaux de remise en état début 2015 et ont été mises à disposition de plusieurs acteurs agricoles sur le secteur (mise à disposition transitoire d'une partie des parcelles à Florentin DUMAS, nouvel associé du GAEC DES VACHES DOREES, dans le cadre de son installation ; Location par bail rural de parcelles pour la culture de Céréales à Monsieur GRAEL (parcelle A262) ou le pâturage à Monsieur BOIN (parcelle I-112) qu'ils exploitaient avant acquisition par le SMMO ; mise à disposition par convention précaire de parcelles sans réels enjeux agricoles à Monsieur Deleage).

Deux parcelles situées au lieu-dit « Bois d'Ars » faisant partie des terrains acquis par le SMMO seront mises à disposition de Victor Vallier, jeune agriculteur, dans le cadre de son installation sur les communes de Chasselay et Limonest en élevage Bovin et de la nécessité d'avoir un minimum de surfaces pour s'installer. Ces parcelles en nature de pré et de bois seront utilisées pour de la production fourragère.

Dans ces conditions il est proposé d'autoriser le Président à signer un bail rural avec Monsieur VALLIER pour la mise à disposition des parcelles A 182 et A 184 d'une surface de 1 ha 05 sur la base du modèle standard de la DDT du Rhône et d'un montant calculé selon la grille d'évaluation de l'arrêté préfectoral du 18 mars 1998. Il est estimé pour la location de ces parcelles à 87.69 euros/ an.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide d'approuver le bail présenté et d'autoriser le président du SMMO à le signer.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme*

**Le Président
Max VINCENT**

